

COMMUNIQUE DE L'ADRISE (Association de Défense des Riverains des Stations d'Épuration et installations de traitement de déchets)

## **VICTOIRE DES OPPOSANTS CONTRE L'USINE DE TRAITEMENT DES DECHETS**

Attendu depuis des mois, l'arrêt de la Cour d'Appel de Bordeaux en date du 14 novembre 2017 a annulé l'autorisation d'exploiter l'UTV 65 prévue à Bordères-sur-l'Echez (65). C'est la victoire de l'ADRISE au terme de 5 années de lutte contre ces Messieurs de Vinci et du SMTD 65 qui n'ont cessé d'afficher leur dédain envers celle qu'ils nommaient « la petite association » : pour une fois, c'est le pot de terre qui a brisé le pot de fer et la machine infernale ne verra pas le jour.

Les riverains peuvent enfin respirer et continuer de jouir de la douceur de leur terre bigourdane : finis les risques de pollution de l'air, de la terre, des nappes phréatiques, évanouis le cauchemar des hordes de camions et leur cohorte de nuisances, gommée la tache indélébile qu'aurait créée cette monstruosité sur l'image de notre département pourtant si chère à nos élus, et évitées les conséquences financières catastrophiques d'un investissement d'au moins 60 millions d'euros sur les finances des collectivités locales, et donc sur les contribuables.

Des élus dont certains étaient favorables au projet parce que bien contents que Vinci leur livre une solution clé en main sur le problème du traitement des déchets dont ils s'étaient désintéressés depuis des décennies auparavant. Aveuglés par la présentation idyllique de la technologie par la multinationale, et parfaitement profanes en la matière, ils ont donné un blanc-seing au SMTD 65 pour faire le sale boulot se dédouanant ensuite sans vergogne de la conduite du projet. Et pourtant, dès cette époque l'ADRISE avait mis en garde, en vain, sur les accidents de toutes sortes qui affectaient le fonctionnement des unités de même type déjà en exploitation et les conséquences nocives sur leur environnement.

Les manifestations de tous ordres de l'association, leur médiatisation, mais aussi l'évolution des mentalités en matière environnementale au niveau national, tout ceci a commencé à ébranler les certitudes d'un certain nombre d'élus. La création d'une ZAD sur le site prévu pour l'UTV 65 fut assurément déterminante dans la suite du dossier en ce qu'elle a pu contraindre le SMTD 65 à renoncer à engager les travaux.

Autre tournant décisif, ce fut l'avis défavorable donné par Ségolène Royal suite à la loi de transition énergétique qui condamnait toute nouvelle installation de ce type.

On connaît la suite, le Tribunal Administratif de Pau avait annulé l'autorisation Préfectorale d'exploiter l'UTV 65, le SMTD 65 avait fait appel et son ancien Président, abandonné par tous, s'est retrouvé bien seul pour défendre sans conviction son projet devant la Cour d'Appel de Bordeaux qui vient de lui donner tort.

Et tout le monde respire, sauf Vinci bien entendu. Aujourd'hui, tous les protagonistes sont convaincus que la seule voie qui vaille est celle du tri sélectif à la source avec l'objectif « zéro déchet » qui fait maintenant l'unanimité : c'est ce que nous préconisons depuis le début et ce qui aurait permis d'éviter de perdre 5 années de plus et plusieurs millions d'euros d'études en pure perte.

Et nous répondons par avance à ces pisse-vinaigres qui ne manquent pas de nous reprocher des emplois perdus : tout au plus une vingtaine et qui se seraient effectués dans des conditions tellement effroyables que la Communauté d'Agglomération d'Angers a décidé de fermer son usine en juillet 2015 pour cette raison.

Concernant le coût de l'externalisation des déchets, nous n'en sommes absolument pas responsables car si l'UTV 65 avait vu le jour elle n'aurait été opérationnelle qu'en 2018 et cette externalisation aurait de toute façon dû se faire depuis la fermeture de la décharge de Bénac fin 2015. Et même avec cette usine opérationnelle, environ 70% des déchets entrants ressortiraient pour être traités sur d'autres installations avec d'énormes surcoûts.

Merci à tous ceux qui nous ont soutenus depuis le départ, à tous ceux qui nous ont rejoints en cours de route, merci à nos amis Zadistes, à Jean Buron, Conseiller Départemental qui a initié l'expertise du dossier de l'UTV 65 en collaboration avec le Président Michel Pélieu. Merci également à ces élus de Bordères qui ont eu le courage de lutter avec nous. Et un grand merci à notre président Patrick Millot sans lequel rien n'aurait été possible.

***Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu (Bertolt Brecht)***

L'ADRISE